



Appel aux DONS pour le développement de l'École de Golf

L'Association Sportive du golf du Roncemay gère l'école de golf qui accueille chaque année 50 enfants.

1^{ère} du challenge des écoles de golf de Bourgogne Franche-Comté en 2022, nous avons pour objectif de faciliter l'accès à ce sport en permettant à tous les enfants de découvrir le golf, ses valeurs et ses bienfaits sportifs.

Nous nous appuyons sur une structure de bénévoles et deux excellents professeurs diplômés dont l'un, Sébastien Digerher, entraîneur de la jeune Prune, 9 ans, championne d'Europe et vice-championne du monde 2022 de sa catégorie.

Nous avons de nombreux projets pour le développement de cette école de golf mais cela a un coût et le financement repose uniquement sur les adhésions et les quelques recettes liées aux compétitions internes des golfeurs adultes.

D'autre part, nous constatons que la situation économique des familles les amène à faire des choix pour les activités de leurs enfants et le coût de l'année golfique 340 €/an (1h30 de cours/semaine avec des professeurs qualifiés + la mise à disposition du matériel + l'accès illimité au golf + la licence), représente un frein pour certains parents.

Pour ne pas pénaliser les enfants, l'association Sportive Golf du Roncemay souhaite contourner ces freins économiques en offrant 70 % du coût laissant ainsi une part infime à payer par les parents. Cela représentera un coût de 11 900 €/an pour l'Association.

L'Association Sportive Golf du Roncemay n'a pas vocation à faire des opérations lucratives cependant, ses statuts lui offrent la possibilité de recevoir des dons défiscalisables voire des partenariats financiers qui aideront l'école de golf.

Faire un don offre des possibilités fiscales intéressantes pour un particulier comme une entreprise...

- ❖ **Pour un Particulier** (*code des impôts* article 200 du CGI) **les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.** (Exemple : pour un don de 1000 €, 660 € sont déductible des impôts et par conséquent, le coût réel est de 340 €.)
- ❖ **Pour une entreprise** (*article 238 bis du CGI*) soumise à l'IS ou à l'IR, les dons aux associations s'appellent "**mécénat d'entreprise**". Elle bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 € dans la limite de 20 000 € ou 0,5% du CA ht. La réduction d'impôt vient en soustraction du montant d'impôt dû lors de l'année du don.

Chaque donateur qui le souhaite sera présent sur le site de l'Association Sportive.

Nous vous remercions de l'aide que vous pouvez nous apporter par votre don.

Le président

Serge Mercier



Je fais un don à l'ordre de l'Association Sportive Golf Roncemay

Montant du don 500 € 1000 € 1500 € 2000 € autre montant

A mon nom propre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Mobile :

e-mail :

 Au nom de mon entreprise

Société :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Nom du dirigeant :

Prénom :

Mobile :

e-mail :